



COMPTES CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2024

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES	4
1. BILAN CONSOLIDE	4
2. ETATS DU RESULTAT GLOBAL	5
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	8
ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	9
1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	9
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES	10
2.1. Principes de préparation des états financiers	10
2.2. Méthodes et principes de consolidation	10
2.3. Immobilisations	12
2.3.1 Immobilisations corporelles	12
2.3.2 Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12
2.3.3 Autres immobilisations incorporelles.....	13
2.4. Coûts d'emprunt	13
2.5. Dépréciations des actifs	13
2.6. Instruments financiers	13
2.6.1 Actifs et passifs financiers.....	13
2.6.2 Comptabilisation et évaluation	13
2.7. Stocks	14
2.8. Clients et autres débiteurs	14
2.9. Avantages au personnel et paiements fondés sur des actions	15
2.10. Provisions	15
2.10.1 Provisions non courantes.....	15
2.10.2 Provisions courantes.....	15
2.11. Contrats de locations	15
2.12. Chiffre d'affaires et autres produits	16
2.13. Impôts sur le résultat	16
2.14. Dividendes	17
2.15. Information sectorielle	17
2.16. Options de présentation	17
3. GESTION DU RISQUE FINANCIER	17
4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS	19
5. ACTIFS NON COURANTS	20
6. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES	21
7. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	23
8. AUTRES ACTIFS COURANTS	23
9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	23

10.	INFORMATIONS SUR LES ACTIFS ET LES PASSIFS FINANCIERS	24
11.	CAPITAL	27
12.	PROVISIONS.....	28
13.	REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES ET AVANTAGES A LONG TERME	29
14.	AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	32
15.	CHIFFRE D'AFFAIRES	32
16.	ACHATS ET CHARGES EXTERNES	33
17.	CHARGES DE PERSONNEL.....	33
18.	IMPOTS ET TAXES.....	33
19.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS.....	34
20.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION.....	34
21.	PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS TRESORERIE.....	34
22.	CHARGES FINANCIERES.....	35
23.	IMPOTS SUR LE RESULTAT	35
24.	RESULTAT PAR ACTION.....	36
25.	DIVIDENDE	36
26.	ENGAGEMENTS	37
27.	INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	37
28.	INDICATEURS DE GESTION	38
29.	EVENEMENTS POST CLOTURE	39
30.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	39

ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

1. BILAN CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	5	204,0	217,2
Droit d'utilisation des actifs loués	5	13,9	13,9
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	5	6 455,9	6 760,0
Autres immobilisations incorporelles	5	103,3	103,1
Participations dans les entreprises associées	5	59,8	65,4
Autres actifs financiers non courants	5	67,0	58,9
Autres actifs non courants	5	0,0	0,0
Impôts différés	23	56,6	54,5
Total actif non courant		6 960,5	7 273,0
Actif courant			
Stocks		7,6	8,1
Clients et autres débiteurs	7	192,7	182,8
Impôts courants		0,0	0,0
Autres actifs courants	8	291,7	236,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	1 980,4	1 382,8
Total actif courant		2 472,5	1 810,3
TOTAL DE L'ACTIF		9 432,9	9 083,2

En millions d'euros	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres			
Capital	11	33,9	33,9
Réserves consolidées		(1 346,8)	(1 190,1)
Résultat de l'exercice		1 084,4	1 115,3
Capitaux propres part du Groupe		(228,4)	(40,9)
Participations ne donnant pas le contrôle		0,4	0,4
Total des capitaux propres		(228,0)	(40,5)
Passif non courant			
Emprunts non courants	10	7 200,9	7 402,0
Dettes de location	10	9,4	10,1
Impôts différés	23	0,0	0,0
Provisions non courantes	12	333,1	343,3
Autres passifs non courants	14	37,0	46,2
Total passif non courant		7 580,4	7 801,5
Passif courant			
Fournisseurs et autres créanciers		156,5	178,2
Emprunts courants et dettes financières diverses	10	759,1	154,0
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	10	701,3	500,7
Partie à moins d'un an des dettes de location	10	4,8	4,0
Dettes d'impôt sur le résultat	10	34,3	73,3
Provisions courantes	12	52,2	61,9
Autres passifs	14	372,3	350,2
Total passif courant		2 080,5	1 322,2
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		9 432,9	9 083,2

2. ETATS DU RESULTAT GLOBAL

Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires dont :	15	3 356,5	3 249,2
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure		3 152,5	3 018,7
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession		204,1	230,5
Achats et charges externes	16	(413,6)	(430,2)
Charges de personnel	17	(238,8)	(226,6)
Impôts et taxes	18	(495,6)	(362,3)
Dotations aux amortissements	19	(598,2)	(564,0)
Dotations aux provisions (nettes des reprises)		(20,3)	(30,0)
Autres produits et charges d'exploitation	20	8,0	11,0
Résultat opérationnel courant		1 598,0	1 647,1
Autres produits et charges opérationnels	20	-	(32,5)
Résultat opérationnel		1 598,0	1 614,6
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	21	50,5	37,7
Coût de l'endettement financier brut	22	(144,8)	(136,0)
Coût de l'endettement financier net		(94,3)	(98,3)
Autres produits et charges financiers	22	(5,5)	(19,4)
Quote-part du résultat des entreprises associées		7,580	3,180
Impôt sur le résultat	23	(420,9)	(384,3)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		1 084,9	1 115,8
Résultat net de la période		1 084,9	1 115,8
- dont part du Groupe		1 084,4	1 115,3
- dont participations ne donnant pas le contrôle		0,5	0,5
Résultat revenant aux actionnaires de la société, en euros, par action :			
- résultat de base par action (part du Groupe)	24	9,59	9,87
- résultat dilué par action (part du Groupe)	24	9,59	9,87

Autres éléments du résultat global

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net de la période	1 084,9	1 115,8
Eléments non recyclables en résultat net		
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel	(0,1)	(1,5)
Impôt sur éléments non recyclables	0,0	0,4
QP des gains et pertes sur éléments non recyclables des entreprises associées		
Eléments recyclables en résultat net		
Ecart de conversion		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Impôt sur éléments recyclables		
QP des gains et pertes sur éléments recyclables des entreprises associées	(4,9)	(11,5)
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(5,0)	(12,6)
Résultat global total de la période	1 079,9	1 103,2
- part du groupe	1 079,4	1 102,7
- participations ne donnant pas le contrôle	0,5	0,5

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Etat de variations de capitaux propres pour l'exercice 2024

En millions d'Euros	Capital	Primes	Réserves	Instruments financiers	Autres (*)	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2024	33,9	0,3	(49,5)	23,7	(49,4)	(40,9)	0,4	(40,5)
Paiements en actions			6,0		(11,5)	(5,4)	(0,0)	(5,4)
Dividendes			(1 261,5)			(1 261,5)	(0,4)	(1 262,0)
Résultat net de la période			1 084,4			1 084,4	0,5	1 084,9
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(4,9)	(0,1)	(5,0)	0,0	(5,0)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	(171,0)	(4,9)	(11,6)	(187,5)	0,0	(187,5)
Variation de périmètre et reclassement						0,0		0,0
Capitaux propres au 31/12/2024	33,9	0,3	(220,5)	18,8	(60,9)	(228,4)	0,4	(228,0)

(*) Les flux de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres constatés dans cette colonne comprennent les écarts actuariels issus de l'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite (IDR).

Etat de variations de capitaux propres pour l'exercice 2023

En millions d'Euros	Capital	Primes	Réserves	Instruments financiers	Autres (*)	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2023	33,9	0,3	(185,9)	35,2	(37,4)	(153,9)	0,4	(153,5)
Paiements en actions			5,7		(10,8)	(5,2)	(0,0)	(5,2)
Dividendes			(984,6)			(984,6)	(0,5)	(985,0)
Résultat net de la période			1 115,3			1 115,3	0,5	1 115,8
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				(11,5)	(1,1)	(12,6)	0,0	(12,6)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	136,4	(11,5)	(12,0)	113,0	0,0	113,0
Variation de périmètre et reclassement					0,0	0,0	0,0	0,0
Capitaux propres au 31/12/2023	33,9	0,3	(49,5)	23,7	(49,4)	(40,9)	0,4	(40,5)

(*) Les flux de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres constatés dans cette colonne comprennent les écarts actuariels issus de l'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite (IDR).

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	9	1 382,8	1 534,6
Résultat net		1 084,9	1 115,8
Incidence nette des sociétés mises en équivalence		(7,6)	(3,2)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		8,3	0,0
Dotations nettes aux amortissements et provisions	19	579,3	588,8
Autres retraitements		8,9	11,7
Résultat sur cessions		(3,0)	(1,8)
Autofinancement		1 670,9	1 711,3
Charge nette d'intérêts		80,8	83,1
Intérêts versés		(86,3)	(79,3)
Charge d'impôt sur le résultat	23	420,9	384,3
Impôt sur le résultat payé		(462,1)	(362,1)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(62,2)	26,9
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)		1 562,0	1 764,1
Paiements sur acquisition d'immobilisations		(289,3)	(347,6)
Actifs financiers non courants		(7,2)	(8,0)
Total des acquisitions d'immobilisations		(296,5)	(355,6)
Cessions et diminution d'immobilisations		3,6	23,9
Trésorerie des entités acquises / cédées		0,0	0,0
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)		(292,9)	(331,7)
Dividendes versés aux actionnaires	25	(1 262,0)	(985,0)
Remboursement de dettes de loyer		(5,3)	(4,2)
Remboursement d'emprunts	10	(505,3)	(1 295,0)
Emission d'emprunts	10	1 101,0	700,0
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)		(671,5)	(1 584,2)
Variation de trésorerie (I + II + III)		597,6	(151,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9	1 980,4	1 382,8

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les variations sur Emprunts non courants, Partie à moins d'un an des emprunts non courants et Emprunts courants et dettes financières diverses, hors Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, se sont élevés à +9.1 millions d'euros, provenant principalement :

- de la variation des intérêts courus sur emprunts et dettes financières,
- de l'amortissement des frais et primes d'émissions sur emprunts,
- de l'indexation de certains emprunts.

ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le Groupe APRR est principalement constitué par les sociétés APRR et AREA qui exploitent des réseaux autoroutiers dont elles ont financé la construction, selon les termes de deux contrats de concession autoroutière différents qui expirent en novembre 2035 pour APRR et septembre 2036 pour AREA. Des contrats de plan et ou des plans d'investissements autoroutiers définissent en outre les programmes d'investissements liés à ces deux concessions et les lois tarifaires correspondantes pour la période couverte par ces contrats.

APRR détient également depuis le 30 juin 2022 99,9 % du capital de la société ALIAE, concessionnaire jusqu'en mars 2068 d'une section de 88 km de l'A79 entre Sazeret dans l'Allier et Digoin dans la Saône et Loire, qui a été intégralement mise en service en novembre 2022.

Au total, le réseau couvre 2 406 kilomètres d'autoroutes, dont toutes sont en service.

Les conventions de concessions autoroutières et les cahiers des charges annexés constituent les instruments principaux définissant les relations entre l'Etat, et les sociétés APRR, AREA et ALIAE : ils réglementent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée des concessions et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives de l'exploitation figurent notamment :

- l'obligation de maintenir en bon état d'entretien l'ensemble des ouvrages et de tout mettre en œuvre pour maintenir la continuité de la circulation dans de bonnes conditions ;
- les dispositions fixant le taux des péages et les règles d'évolution ;
- les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques ou des règles fiscales applicables propres aux sociétés d'autoroutes. Si une telle évolution était susceptible de compromettre gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et la société concessionnaire arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager.
- les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à la date d'expiration, et notamment la conclusion, 7 ans avant la fin de la concession, d'un programme d'entretien et de renouvellement pour les cinq dernières années ;
- les conditions du retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs : les biens de retour reviendront à l'Etat sans donner lieu à une contrepartie financière et ils ne pourront être vendus ou grevés de sûreté ou de servitude ;
- la faculté de l'Etat de résilier les contrats de concession par anticipation et de racheter les contrats de concession : en vertu des règles de droit public, l'Etat dispose d'une faculté de résiliation unilatérale des concessions pour motif d'intérêt général et sous le contrôle du juge ; en outre, la convention prévoit un droit de rachat par l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2012 pour motif d'intérêt général.

Le Groupe APRR estime que les enjeux climatiques tels qu'évalués à ce jour ne nécessitent pas de réduire la durée d'utilisation des actifs. Par ailleurs, le Groupe n'anticipe pas d'impact de la transition écologique sur les tests de dépréciation et les risques en lien avec le changement climatique n'engendrent pas la prise en compte de provision spécifique.

La concession relative au Tunnel Maurice Lemaire (TML) est depuis le 31 janvier 2016 intégrée dans le contrat de concession d'APRR, dont la durée a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2035.

La société mère APRR est une société anonyme, enregistrée en France, et a son siège social au 36, rue du Docteur Schmitt, 21850 Saint-Apollinaire.

Elle est contrôlée par le Groupe Eiffage au travers de sa filiale Financière Eiffarie, détenue au 31 décembre à 100 % conjointement par le groupe Eiffage et MAF (une société détenue principalement par des fonds d'investissement dans les infrastructures).

Les comptes consolidés 2024 ont été arrêtés lors du Conseil d'Administration du 25 février 2025 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 juin 2025.

Faits significatifs 2024 :

Le résultat 2024 a été affecté par la nouvelle taxe d'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.

Sur le plan des investissements, le plan d'investissement autoroutier (PIA) conclu avec l'Etat s'est achevé par la mise en service du demi-diffuseur de Chalon-sur-Saône sur l'autoroute A6.

En outre, l'Autorité de régulation des transports (ART) a publié le 30 novembre 2024 son 3ème rapport sur l'économie générale des concessions autoroutières incluant une lettre d'observations d'APRR et AREA et portant sur les thèmes de la rentabilité des concessions autoroutières, le bon état de fin de concession et les investissements de seconde phase.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2.1. Principes de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés établis par le Groupe APRR au 31 décembre 2024 ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (normes IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024.

Ces comptes sont publiés en millions d'euros.

Les actifs et les passifs sont généralement comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amorti, sous réserve des cas particuliers suivants :

- les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur ;
- les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés ;
- les provisions pour avantages sociaux à prestations définies sont évaluées selon les indications fournies en note 2.9 et en note 13.

Le Groupe a appliqué les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'exercice 2023, à l'exception des amendements suivants applicables au 1er janvier 2024, sans impact sur les états financiers :

- amendements IFRS 16 « Dette de location dans une transaction de cession-bail »
- amendements IAS 1 « Classement des passifs en courants ou non courants »
- amendements IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financement des fournisseurs »

Par ailleurs, la transposition en droit français de pilier 2 instaurant un niveau minimum mondial d'imposition fixé à 15% est effective depuis le 1er janvier 2024, sans impact également.

APRR n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

2.2. Méthodes et principes de consolidation

Conformément à la norme IFRS 10, les entités contrôlées directement ou indirectement par APRR sont consolidées par intégration globale.

La notion de contrôle est établie si les éléments suivants sont réunis :

- APRR dispose de droits substantifs lui permettant de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité,
- APRR est exposé aux rendements variables de l'entité, et
- APRR peut utiliser son pouvoir pour influencer le niveau de ses rendements variables.

Conformément à la norme IAS 28 R, les entités sur lesquelles APRR exerce une influence notable ou a des droits sur l'actif net dans le cadre d'un contrôle conjoint sont consolidées par mise en équivalence. C'est le cas des sociétés ADELAC et AXXES.

Conformément à la norme IFRS 11 « Partenariat », les entités sous contrôle conjoint pour lesquelles les parties ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs font parties de la catégorie des activités conjointes. A ce titre, elles sont consolidées à hauteur des intérêts détenus dans leurs actifs, passifs, charges et produits. Les partenariats de ce type sont organisés sous forme de sociétés en participation.

Le périmètre de consolidation d'APRR comprend :

- la société-mère (APRR),
- la filiale AREA Participation détenue à 100,00 % (société en intégration globale),
- la filiale AREA détenue à 99,84% (société en intégration globale), détenue par l'intermédiaire de l'entité AREA Participation,
- la filiale ALIAE détenue à 99,90 % (société en intégration globale),
- l'entreprise associée ADELAC (société mise en équivalence) détenue à 49,90 % par APRR,
- l'entreprise associée AXXES (société mise en équivalence) détenue à 40,02 % par le groupe APRR (dont 7,55 % détenue par AREA),
- 3 partenariats pour lesquels le groupe APRR exerce un contrôle conjoint, dans le cadre de l'exploitation des installations commerciales de certaines aires de services des réseaux autoroutiers exploités. Trois sociétés en participation correspondantes ont été créées, et la quote-part revenant au groupe APRR au titre de ces partenariats s'élève à respectivement 57%, 65 %, et 65 %.

APRR a son siège social au 36, rue du docteur Schmitt, 21850 SAINT-APOLLINAIRE

AREA et AREA Participation ont leur siège social au 22 D, avenue Lionel Terray, 69330 JONAGE

ALIAE a son siège social au Lieu-dit Le Ternat, 03290 DIOU

ADELAC a son siège social à La Ravoire, 74370 EPAGNY METZ-TESSY

AXXES a son siège social au 15 rue des cuirassiers, 69003 LYON

Les filiales et participations non consolidées sont les suivantes.

Liste des filiales et participations	Siège social	Quote part capital
- Apollinaire participation 2	22 D, avenue Lionel Terray 69330 Jonage	100,00%
- SIRA	36 rue du docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire	100,00%
- CERA	58 Crs Becquart Castelbon 38500 Voiron	100,00%
- APSIVIA	36 rue du docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire	100,00%
- Data New Road	76 Bd du 11 Novembre 1918 69100 Villeurbanne	100,00%
- Mobilis	36 rue du docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire	100,00%
- Park+2	36 rue du docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire	76,00%
- Infracim.AI	36 rue du docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire	65,00%
- PARK +	36 rue du docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire	60,00%
- DTIX infrastructure	24 rue de la redoute 21850 Saint-Apollinaire	49,99%
- DTIX infrastructure Chalor	24 rue de la redoute 21850 Saint-Apollinaire	49,99%
- Centaure Ile de France	Autoroute A5 B 77550 Réau	49,00%
- Centaure Grand Est	23 Rte de Saint-Philibert, 21220 Gevrey-Chambertin	35,55%
- Autoroutes Trafic	59 boulevard Exelmans 75016 Paris	24,00%
- ALTECH	46 chemin de la bruyère 69570 Dardilly	14,50%
- AMEDEA	Impasse de La Ravoire 74370 Epagny Metz-Tessy	0,11%

2.3. Immobilisations

Les immobilisations sont réparties en trois catégories :

- Immobilisations corporelles,
- Immobilisations incorporelles du domaine concédé
- Autres immobilisations incorporelles

2.3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéo surveillance, informatique, de transport et outillages). Ces immobilisations figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition, net des amortissements constatés.

Elles font l'objet d'un amortissement calculé selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée entre 3 ans et 10 ans. Pour les immobilisations avec un plan d'amortissement supérieur à la durée restante avant la fin de concession, un amortissement linéaire est constaté afin d'amener la valeur nette comptable de ces immobilisations à zéro lors de la remise gratuite au concédant.

2.3.2 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Depuis l'application de l'interprétation IFRIC 12 en 2009, les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire de facturer les usagers des réseaux autoroutiers concédés, obtenu en contrepartie de la construction des ouvrages.

Ce droit du concessionnaire a été évalué par référence à la juste valeur des prestations de construction des ouvrages, à laquelle ont été ajoutés les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction, sous déduction des rémunérations reçues en espèces (subventions reçues du concédant).

Il est amorti sur la durée du contrat selon le mode linéaire, pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de mise en service de l'actif.

2.3.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée entre 3 et 5 ans.

2.4. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

Pour les opérations éligibles :

- la capitalisation des frais financiers est effectuée sur la base de l'encours moyen mensuel des immobilisations ou travaux en-cours ayant fait l'objet d'un paiement au cours de l'année ;
- à cet encours moyen mensuel décaissé est affecté le taux d'intérêt effectif spécifique de l'emprunt, dans le cas où l'opération a fait l'objet d'un emprunt spécifique, ou la moyenne pondérée des taux d'intérêts effectifs des autres emprunts, pour les opérations n'ayant pas fait l'objet d'un emprunt spécifique.

2.5. Dépréciations des actifs

Les conditions juridiques des contrats de concession existants et les dispositions financières qui les régissent conduisent à distinguer trois Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), relatives à chacune des trois concessions APRR, AREA et ALIAE.

Un test de dépréciation est réalisé en cas d'indice de perte de valeur au niveau des UGT. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'UGT en tenant compte le cas échéant de la valeur résiduelle, actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié à la nature de l'UGT.

2.6. Instruments financiers

2.6.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent, selon le modèle économique et les caractéristiques des flux de trésorerie liés :

- des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est à la fois de les détenir pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de les vendre (titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres) ;
- des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance afin d'encaisser des flux de trésorerie contractuels (prêts et créances d'exploitation) ;
- des autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie).

2.6.2 Comptabilisation et évaluation

- a) Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des titres à revenus déterminables et échéances fixées. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.
- b) Les titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par capitaux propres, par le biais des autres éléments du résultat global non recyclables.

- c) Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance afin d'encaisser des flux de trésorerie contractuels (prêts et créances d'exploitation) sont évalués au coût amorti.

Les autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques évoqués ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie) sont évalués à la juste valeur par résultat. Les gains et pertes de ces actifs, correspondant aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession, sont traités en coût de l'endettement financier ou en autres produits et charges financiers selon la nature des actifs concernés.

- d) La trésorerie et les équivalents de trésorerie, évalués à la juste valeur par compte de résultat, comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur.

Les facilités bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et elles constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

- e) Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

- f) Les instruments financiers dérivés, détenus, le cas échéant, par le Groupe afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts de certains de ses emprunts à taux variables, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées directement en capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés, contractés afin de couvrir les risques de variations de juste valeur liées au risque de taux de certains des emprunts à taux fixe, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées en résultat, et les emprunts couverts sont réévalués au titre du risque de taux en contrepartie du résultat.

Les variations de juste valeur de la part inefficace sont comptabilisées en résultat. Les instruments non qualifiés en comptabilité de couverture sont initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur et sont comptabilisés en résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Le gain ou la perte se rapportant à la partie efficace de couverture est comptabilisé en coût de l'endettement financier au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

La valorisation liée au risque de crédit des instruments dérivés est calculée à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une agence de notation de premier plan, auxquelles sont appliqués un taux de recouvrement.

2.7. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'acquisition.

2.8. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances inférieures à 6 mois. Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

Le groupe a opté pour la mesure de simplification offerte par IFRS 9 pour les créances ne constituant pas des opérations de financement, consistant à ne considérer qu'un seul risque de perte de crédit à maturité estimé sur un horizon de 12 mois.

2.9. Avantages au personnel et paiements fondés sur des actions

Les avantages aux personnels à prestations définies sont constitués des Indemnités de Fin de Carrière. La méthode actuarielle retenue pour l'évaluation est la méthode des unités de crédit projetées.

Les actifs dédiés à la couverture des engagements sont retenus à la juste valeur et sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation du bilan.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque la société adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

Les paiements fondés sur des actions, conformément à IFRS 2, sont enregistrés en charges de personnel par contrepartie des capitaux propres. La valeur des actions gratuites est évaluée à la date d'attribution. La charge correspondante est étalée sur la durée d'acquisition des droits. Les augmentations de capital réservées aux salariés moyennant une décote font l'objet d'une analyse pour déterminer l'avantage éventuel qui pourrait en résulter.

2.10. Provisions

2.10.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et médailles du travail (cf. 2.9 ci-avant) et, d'autre part, les provisions pour maintien en état des infrastructures.

En effet, les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement l'indice TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en autres charges financières.

La part à moins d'un an de ces provisions a été classée en « Provisions courantes ».

2.10.2 Provisions courantes

Elles sont essentiellement constituées :

- de la part à moins d'un an des provisions pour maintien en l'état des infrastructures,
- de la part à moins d'un an des provisions retraites et médailles du travail,
- des autres provisions pour risques et charges, les provisions pour litiges avec le personnel et les provisions pour litiges liés à l'activité (litiges clients, sous-traitants, fournisseurs).

2.11. Contrats de locations

Les contrats de location du groupe APRR portent essentiellement sur du matériel de transport, des biens immobiliers et des équipements. Le groupe APRR applique les dispositions de la norme IFRS 16

et les exemptions prévues sur les actifs sous-jacents de faible valeur et les contrats de courte durée (inférieure à 12 mois). Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement d'APRR pour évaluer ce droit d'utilisation des actifs loués.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Les biens construits par le groupe et faisant l'objet de contrats de location simple (location de fibres optiques auprès des opérateurs de télécommunication, utilisation des aménagements réalisés par le Groupe sur les aires d'autoroutes par des exploitants d'installations commerciales) figurent à l'actif du Groupe et sont comptabilisés selon la même méthode que les autres immobilisations corporelles. La part certaine des produits relatifs à ces contrats est comptabilisée en résultat sur la durée du contrat selon la méthode linéaire ; les loyers conditionnels ne sont comptabilisés en produits que lorsqu'ils sont acquis.

2.12. Chiffre d'affaires et autres produits

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services", le groupe APRR en tant que concessionnaire est amené à exercer une double activité :

- une activité de constructeur au titre des obligations de construction et de financement d'infrastructures qu'il remet au concédant en fin de concession ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés.

L'analyse des dispositions contractuelles des concessions n'a pas conduit à identifier une obligation de performance distincte relative aux travaux de maintenance et de renouvellement des infrastructures. Ces travaux continuent donc de faire l'objet d'une provision spécifique, évaluée et comptabilisée conformément aux dispositions d'IAS 37.

Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure provient essentiellement de l'activité péages, et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Les produits des activités annexes concernent essentiellement des revenus relatifs aux installations commerciales sur aires de services et des redevances de contrats de location d'installations techniques.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le Groupe comptabilise en « chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession » les produits (et les charges en « achats et charges externes ») relatifs aux services de construction concédés conformément à la norme IFRS 15 (reconnaissance du chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'avancement).

2.13. Impôts sur le résultat

Les impôts comprennent les impôts courants et les impôts différés.

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale en vigueur en France.

Sauf exception, les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles existant entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Ils sont évalués sur la base des taux d'impôt qui seront en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles, dans la mesure où ces taux sont votés à la clôture de l'exercice.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés puisqu'ils concernent le même groupe fiscal et se rapportent à des opérations intervenues depuis l'option pour ce régime fiscal.

Depuis le 1er janvier 2011, le groupe APRR fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Financière Eiffarie et qui comprend les sociétés APRR, AREA Participation, AREA, Mobilis,

SIRA et Apollinaire Participation 2. La convention signée entre les sociétés intégrées a été établie selon la méthode de la neutralité fiscale pour les différentes sociétés du groupe.

2.14. Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

2.15. Information sectorielle

Le Groupe a une seule activité constituée par l'exploitation de réseaux autoroutiers dans le cadre de contrats de concession venant à échéance respectivement au 30 novembre 2035 et au 30 septembre 2036, pour les deux sociétés principales consolidées par intégration globale. Ces réseaux sont situés uniquement en France et comprennent les aires de services. L'ensemble des indicateurs clés et performances du Groupe sont analysés par la direction au niveau consolidé puisque les unités opérationnelles et fonctionnelles agissent sur les différents réseaux autoroutiers du Groupe. Par ailleurs, l'activité « Péages » représentant 95 % du chiffre d'affaires hors prestations de construction, les activités annexes sont non significatives au regard des performances du Groupe. Il en résulte qu'aucune information par secteur d'activité ou par zone géographique n'est fournie dans les comptes consolidés.

2.16. Options de présentation

Les actifs et passifs sont classés sous la présentation courant / non courant.

Dans le compte de résultat les charges d'exploitation sont présentées par nature.

Les agrégats "Résultat opérationnel courant", "Résultat opérationnel", "Coût de l'endettement financier brut" et "Coût de l'endettement financier net" figurant dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentés conformément aux critères de la recommandation ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Le « coût de l'endettement financier net » est égal à l'ensemble des charges financières liées à l'endettement diminué des produits financiers issus des placements de trésorerie.

3. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Risque de change

Le groupe APRR opère principalement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Il supporte un risque de change limité sur les transactions qu'il effectue.

Le financement externe du Groupe est libellé exclusivement en euros.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est maîtrisé via la régularité des flux d'encaissement de trésorerie et de remboursement de la dette.

Une ligne de crédit revolving, d'une durée de 5 ans et prolongeable de 2 fois 1 année, et d'un montant de 2 000,0 millions d'euros, a été mise en place en février 2020.

Sur cette ligne de crédit revolving, aucun tirage ou remboursement n'a été effectué au cours de l'année 2024.

Les emprunts CNA remboursés au cours de l'année 2024 s'élèvent à 5 M€, tout comme en 2023.

Un emprunt obligataire du programme EMTN de 500 M€ a été remboursé au cours du 1^{er} semestre 2024.

Une émission obligataire de 500 M€ a été réalisée au cours de l'exercice, au mois de septembre, à taux fixe, et d'échéance janvier 2034.

Dans ces conditions, l'enveloppe résiduelle disponible au 31 décembre 2024 dans le cadre du programme EMTN en place s'élève désormais à 1,1 milliard d'euros compte tenu des émissions intervenues depuis la mise en place.

Le Groupe s'est engagé vis-à-vis de la CNA et de ses autres prêteurs à respecter les deux ratios suivants :

- le ratio dette nette / Ebitda doit rester inférieur à 7,0
- le ratio Ebitda / charges financières nettes doit rester supérieur à 2,2

Au 31 décembre 2024, la valeur de ces deux ratios est respectivement de 3,0 et 22,0.

Le non-respect de l'un de ces ratios serait considéré comme un cas de défaut avec pour conséquence l'exigibilité anticipée de l'ensemble de la dette d'APRR.

La dette à long terme du Groupe est notée A- par Standard & Poors et A par Fitch, avec perspective stable.

Une dégradation de ces notations entraînerait un renchérissement des marges et taux applicables aux dettes bancaires et obligations émises dans le cadre du programme EMTN.

L'échéancier des passifs financiers est détaillé dans la note 10.

Risque de taux

Au 31 décembre 2024, 99 % de la dette financière brute du Groupe est à taux fixe, 1 % à taux fixe sur un nominal indexé sur l'inflation, et 0 % à taux variable.

Le Groupe n'encourt pas sur sa dette actuelle de risque significatif sur ses charges d'intérêt lié à une hausse de taux.

Une analyse de sensibilité a été effectuée :

- sur la base de la dette au 31 décembre 2023 une variation de 100 points de base des taux variables (Euribor) n'aurait aucune incidence sur le résultat financier et le résultat net.
- sur la base de la dette au 31 décembre 2024 une variation de 100 points de base des taux variables (Euribor) n'aurait aucune incidence sur le résultat financier et le résultat net.

Risque lié à l'inflation

L'évolution des tarifs de péages étant fixée par référence à l'évolution de l'indice annuel des prix hors tabacs, le Groupe supporte un risque lié à une évolution à la baisse de l'inflation.

Cette exposition est en partie atténuée dans la mesure où par ailleurs une fraction de l'endettement du Groupe supporte un taux d'intérêt fixe sur un nominal indexé sur l'inflation.

Cette fraction est d'environ 1 % au 31 décembre 2024 (contre 1 % au 31 décembre 2023).

Le Groupe dispose indirectement par ce biais d'une couverture partielle du risque lié à une évolution à la baisse de l'inflation: ainsi, une telle baisse entraînerait certes une réduction des hausses de tarifs de péages mais diminuerait également la charge financière supportée sur cette fraction de dette indexée

sur l'inflation, réduisant du même coup l'impact globalement négatif d'une baisse de l'inflation sur les résultats du Groupe.

Risque de crédit

(Millions d'Euros)	Année 2024	Année 2023
Créances en retard d'échéance compris entre 0 et 3 mois	9,2	4,1
Créances en retard d'échéance compris entre 3 et 6 mois	3,6	2,7
Créances en retard d'échéance de plus de 6 mois	6,8	6,5
Créances en retard d'échéance	19,5	13,3

Les créances en retard sont réparties sur un nombre de clients très important, du fait de la nature de notre activité, et il n'est donc pas possible de porter une appréciation globale sur leur qualité financière.

Ces créances en retard font l'objet de provisions à hauteur d'environ 38% de leur montant global.

Les placements de trésorerie et les opérations de couverture ne sont réalisés qu'avec des établissements financiers notoirement réputés.

Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe APRR. Les risques pris en charge sont de toute nature : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté ainsi que sur une « Politique de gestion des risques » approuvée par la Direction Générale.

La cartographie des risques du Groupe a été mise à jour en 2024.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période.

Ces estimations tiennent compte de données économiques et d'hypothèses susceptibles de variations dans le temps et comportent certains aléas.

Les principales estimations comptables concernent :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs du domaine concédé,
- l'évaluation des provisions pour engagements d'indemnités de départ en retraite et relatives aux obligations de maintien en état du domaine concédé (inscrites en provisions courantes et non courantes),
- la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur.

5. ACTIFS NON COURANTS

Année 2024

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
a) Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles	716,0	53,1	(77,9)	691,3
Droits d'utilisation	20,3	5,4	(3,1)	22,7
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	16 509,1	214,9	(5,2)	16 718,8
Autres immobilisations incorporelles	367,2	27,4	(39,9)	354,7
Participations dans les entreprises associées	65,4	7,6	(13,2)	59,8
Titres de participation non cotés	5,7	4,7	-	10,4
Autres titres immobilisés	40,2	3,8	(0,1)	43,9
Prêts	9,1	0,6	(0,1)	9,6
Autres actifs financiers	5,2	1,4	(1,3)	5,3
Total autres actifs financiers	60,1	10,5	(1,4)	69,2
Total des valeurs brutes	17 738,1	319,0	(140,7)	17 916,5

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
b) Amortissements et pertes de valeur ⁽¹⁾				
Immobilisations corporelles	(498,8)	(57,7)	69,3	(487,3)
Droits d'utilisation	(6,5)	(5,4)	3,1	(8,8)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(9 749,1)	(515,4)	1,6	(10 262,9)
Autres immobilisations incorporelles	(264,1)	(27,2)	39,9	(251,5)
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	(1,2)	(1,0)	-	(2,2)
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Total autres actifs financiers	(1,2)	(1,0)	-	(2,2)
Total amortissements et pertes de valeur	(10 519,6)	(606,8)	113,9	(11 012,6)
Total actifs non courants (a-b)	7 218,5	(287,8)	(26,8)	6 903,9

(1) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée sur l'exercice à l'exception des titres

L'augmentation des immobilisations incorporelles du domaine concédé de l'année 2024 est notamment due aux constructions neuves (passages à faune et demi-diffuseur de Chalon-sur Saône).

Elle inclut 0,9 million d'euros d'intérêts capitalisés au taux moyen de 2,4%, contre 1,6 millions d'euros en 2023 au taux moyen de 1,4%.

Année 2023

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
a) Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles	755,6	55,8	(95,4)	716,0
Droits d'utilisation	10,0	13,6	(3,3)	20,3
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	16 273,1	242,6	(6,6)	16 509,1
Autres immobilisations incorporelles	336,3	31,0	(0,1)	367,2
Participations dans les entreprises associées	73,7	3,2	(11,5)	65,4
Titres de participation non cotés	5,5	0,2	-	5,7
Autres titres immobilisés	32,2	8,1	(0,0)	40,2
Prêts	8,6	0,6	(0,1)	9,1
Autres actifs financiers	27,7	0,6	(23,1)	5,2
Total autres actifs financiers	73,9	9,5	(23,2)	60,1
Total des valeurs brutes	17 522,5	355,6	(140,0)	17 738,1

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
b) Amortissements et pertes de valeur ⁽¹⁾				
Immobilisations corporelles	(538,8)	(55,2)	95,2	(498,8)
Droits d'utilisation	(5,4)	(4,3)	3,3	(6,5)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(9 259,6)	(491,2)	1,7	(9 749,1)
Autres immobilisations incorporelles	(243,7)	(20,4)	0,0	(264,1)
Participations dans les entreprises associées	-	-	-	-
Titres de participation non cotés	(1,0)	(0,2)	-	(1,2)
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Total autres actifs financiers	(1,0)	(0,2)	-	(1,2)
Total amortissements et pertes de valeur	(10 048,6)	(571,2)	100,2	(10 519,6)
Total actifs non courants (a-b)	7 473,9	(215,7)	(39,8)	7 218,5

(1) Aucune perte de valeur n'a été enregistrée sur l'exercice à l'exception des titres

(Millions d'Euros)	31/12/2024	31/12/2023
Marchés de travaux signés et non exécutés	127,3	146,3

Par ailleurs, le montant total des opérations de construction, d'élargissements ou de création de nouveaux diffuseurs que le Groupe s'est engagé à réaliser est estimé à 287 M€ sur la période 2025 – 2029.

6. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

La participation dans les entreprises associées représente la part du Groupe dans les sociétés ADELAC, titulaire de la concession de 19 km de l'autoroute A41 entre Villy-Le-Pelloux - Saint-Martin-Bellevue et Saint-Julien-en-Genevois, et AXXES, qui commercialise et gère les abonnements poids lourds.

Les principales données financières relatives à ces participations consolidées par mise en équivalence sont les suivantes :

(Millions d'Euros)	ADELAC	AXXES
Pays	France	France
% des titres de participation détenus	49,90%	40,02%
Dividendes versés au groupe	8,3	0,0
Actifs courants	62,6	202,0
Actifs non courants	706,0	21,6
Total Actif	768,6	223,6
Capitaux propres	98,5	24,5
Passifs courants	6,0	195,5
Passifs non courants	664,0	3,7
Total des Passifs et de Capitaux propres	768,6	223,6
Produit des activités opérationnelles	74,4	1 009,6
Résultat net	19,5	-5,3
Autres éléments du résultat global	(9,9)	0,0
Résultat global	9,5	-5,3
Quote-part comptabilisée du résultat des entreprises associées	9,7	-2,1
Quote-part comptabilisée des autres éléments du résultat global des entreprises associées	(4,9)	0,0
Quote-part du groupe dans les capitaux propres des entreprises associées	49,2	10,6
Quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées	0,0	0,0
Quote-part non comptabilisée des autres éléments du résultat global des entreprises associées	0,0	0,0
Valeur d'équivalence	49,2	10,6
Valeur boursière des participations	N/A	N/A
Effectifs	0	97

Les autres éléments du résultat global sont liés à des variations de juste valeur des instruments de couverture de taux d'intérêts, dont le traitement est réalisé de manière similaire à celle du groupe APRR (Cf. note 2.6.2).

7. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

(Millions d'Euros)	31/12/2024	31/12/2023
Clients et comptes rattachés - péages	127,9	119,4
Clients et comptes rattachés - autres activités	72,3	69,3
Dépréciations des créances clients	(7,5)	(6,0)
Clients et autres débiteurs	192,7	182,8

La ligne « autres activités » recouvre principalement les facturations aux sous-concessionnaires au titre des installations commerciales sur aires d'autoroute.

8. AUTRES ACTIFS COURANTS

(Millions d'Euros)	31/12/2024	31/12/2023
Etat - TVA	72,5	68,2
Autres créances diverses	208,1	162,5
Charges constatées d'avance	5,3	1,4
Autres	5,8	4,3
Autres actifs courants	291,7	236,5

Les autres créances diverses sont essentiellement composées de créances liées au télépéage inter sociétés (TIS).

9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(Millions d'Euros)	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie	426,0	568,3
Equivalents de trésorerie	1 554,5	814,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 980,4	1 382,8

Les éléments classés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » sont des placements à court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

10. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS ET LES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts remboursés sur l'exercice portent sur les emprunts CNA pour 5 M€, tout comme en 2023 ainsi que sur 500 M€ de prêts obligataires contractés au titre du programme EMTN.

Sur le crédit syndiqué de 2 000 M€, aucun tirage ou remboursement n'ont été effectués au cours de l'exercice.

Une émission obligataire de 500 M€ a été réalisée en au cours de l'exercice, au mois de septembre, à taux fixe, et d'échéance janvier 2034.

L'encours de billets de trésorerie s'élève au 31 décembre 2024 à 651 M€, contre 50 M€ au 31 décembre 2023.

Endettement financier net et échéances des dettes et des flux d'intérêts associés :

Au 31 décembre 2024	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	A moins d'1an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Valeurs mobilières de placement	1 554,5							
Disponibilités	426,0							
Sous total	1 980,4							
Dettes financières : courantes et non courantes								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	7 210,3	7 262,2	0,0	709,6	1 008,9	1 001,9	1 000,9	3 540,8
Instruments dérivés passifs	0,0							
<i>intérêts au titre des passifs financiers non courants</i>		693,4	91,9	110,7	102,5	89,7	83,4	215,2
Emprunts non courants	7 210,3	7 955,6	91,9	820,3	1 111,4	1 091,6	1 084,4	3 756,1
Part à moins d'un an des Emprunts non courants et assimilés	706,1	710,4	710,4					
<i>intérêts au titre de la part à moins d'un an des emprunts non courants</i>		13,5	13,5					
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	706,1	723,9	723,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières diverses courantes	759,1	651,2	651,2					
Sous total dettes financières	8 675,5	9 330,8	1 467,0	820,3	1 111,4	1 091,6	1 084,4	3 756,1
Endettement financier net	-6 695,1							

Flux de capital et d'intérêts présentés hors frais d'émission d'emprunts, hors prime d'émission et autres réévaluations sans flux.

Les flux de capital et d'intérêts présentés ci-dessus se rapportent à la dette telle que figurant au bilan du 31 décembre 2024. Ils ne prennent pas en compte les éventuels remboursements anticipés ou nouveaux financements susceptibles d'intervenir dans le futur.

Les flux d'intérêts intègrent, le cas échéant, les flux des instruments dérivés (swaps de taux d'intérêts), non actualisés.

Les flux d'intérêts des emprunts à taux variable sont fondés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2024 ; les emprunts à taux fixe sur nominal indexé intègrent une hypothèse d'inflation future de 2,0 % par an.

Les emprunts et dettes financières diverses courantes sont constitués à hauteur de 108 M€ des intérêts courus à échoir dont les flux sont inclus dans les intérêts décrits ci-avant. Le solde (651 M€) correspond à l'encours de billets de trésorerie émis.

Au 31 décembre 2023	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	A moins d'1an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Valeurs mobilières de placement	814,5							
Disponibilités	568,3							
Sous total	1 382,8							
Dettes financières : courantes et non courantes								
Emprunts bancaires ou obligataires non courants et assimilés	7 412,1	7 467,0	0,0	709,6	708,8	1 008,1	1 001,0	4 039,5
Instruments dérivés passifs	0,0							
<i>intérêts au titre des passifs financiers non courants</i>		673,6	94,8	108,5	95,0	86,9	74,1	214,4
Emprunts non courants	7 412,1	8 140,6	94,8	818,0	803,9	1 095,0	1 075,1	4 253,9
Part à moins d'un an des Emprunts non courants et assimilés	504,7	509,3	509,3					
<i>intérêts au titre de la part à moins d'un an des emprunts non courants</i>		7,9	7,9					
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	504,7	517,2	517,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts et dettes financières diverses courantes	154,0	50,2	50,2					
Sous total dettes financières	8 070,7	8 708,0	662,2	818,0	803,9	1 095,0	1 075,1	4 253,9
Endettement financier net	-6 687,9							

Flux de capital et d'intérêts présentés hors frais d'émission d'emprunts, hors prime d'émission et autres réévaluations sans flux.

(Millions d'Euros)	Valeur comptable 31/12/24	Juste valeur 31/12/24	Valeur comptable 31/12/23	Juste valeur 31/12/23
Actifs financiers :				
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 980,4	1 980,4	1 382,8	1 382,8
Prêts	9,6	9,6	9,1	9,1
Swaps de taux d'intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres actifs financiers	57,4	57,4	49,9	49,9
Clients et autres débiteurs	192,7	192,7	182,8	182,8
Autres actifs courants	291,7	291,7	236,5	236,5
Autres actifs non courants	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs financiers :				
Emprunts à taux variable	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts à taux fixe sur nominal indexé	118,3	112,2	117,0	115,3
Emprunts à taux fixe	7 761,4	7 376,3	7 763,2	7 310,6
Swaps de taux d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres passifs financiers	795,9	795,9	190,5	190,5
Fournisseurs et autres créanciers	156,5	156,5	178,2	178,2
Autres passifs non courants	37,0	37,0	46,2	46,2
Autres passifs	372,3	372,3	350,2	350,2

La juste valeur des éventuels instruments dérivés a été évaluée sur la base de la valeur marked to market communiquée par les différentes contreparties.

	2 024			2 023		
	Niveau de juste valeur dans la hiérarchie			Niveau de juste valeur dans la hiérarchie		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur :						
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 980,4			1 382,8		
Swaps de taux d'intérêts		0,0			0,0	
Titres de participation non cotés			8,2			4,5
Soldes des actifs financiers évalués à la juste valeur	1 980,4	-	8,2	1 382,8	-	4,5
Passifs financiers :						
Emprunts à taux fixe évalués à la juste valeur						
<i>Notionnel</i>						
<i>Réévaluation</i>						
Swaps de taux d'intérêts						
Soldes des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-	-	-

niveau 1 : prix coté sur un marché actif

niveau 2 : modèle interne avec données de marché observables

niveau 3 : modèle interne avec données non observables

Au 31 décembre 2024, le groupe ne dispose d'aucun instrument financier dérivé.

Catégories d'actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2024

Catégories d'actifs financiers

<u>Actifs financiers</u>	Valeur au bilan	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants et participations dans les entreprises associées	126,8	8,2	59,8	58,8	0,0	126,8 (2) et (3)
Clients et autres débiteurs	192,7			192,7	0,0	192,7 (2)
Autres actifs courants	291,7			291,7	0,0	291,7 (2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 980,4		1 980,4		0,0	1 980,4 (1)
Total	2 591,6	8,2	2 040,2	543,2	0,0	2 591,6

Au 31 décembre 2024

<u>Passifs financiers</u>	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Emprunts et autres financements	8 675,5	8 675,5	0,0	8 284,3 (2)
Dettes fournisseurs	156,5	156,5	0,0	156,5 (2)
Autres passifs courants et non courants	409,3	409,3	0,0	409,3 (2)
Total	9 241,4	9 241,4	0,0	8 850,2

Mode de détermination de la juste valeur :

(1) : niveau 1 : prix coté sur un marché actif

(2) : niveau 2 : modèle interne avec données de marché observables

(3) : niveau 3 : modèle interne avec données non observables

Au 31 décembre 2023

Catégories d'actifs financiers

<u>Actifs financiers</u>	Valeur au bilan	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Autres actifs financiers non courants et participations dans les entreprises associées	124,4	4,5	65,4	54,4	0,0	124,4 (2) et (3)
Clients et autres débiteurs	182,8	0,0	0,0	182,8	0,0	182,8 (2)
Autres actifs courants	236,5	0,0	0,0	236,5	0,0	236,5 (2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 382,8	0,0	1 382,8	0,0	0,0	1 382,8 (1)
Total	1 926,5	4,5	1 448,2	473,8	0,0	1 926,5

Au 31 décembre 2023

<u>Passifs financiers</u>	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Instruments financiers de couverture	Juste valeur
Emprunts et autres financements	8 070,7	8 070,7	0,0	7 616,4 (2)
Dettes fournisseurs	178,2	178,2	0,0	178,2 (2)
Autres passifs courants et non courants	396,4	396,4	0,0	396,4 (2)
Total	8 645,3	8 645,3	0,0	8 191,0

Mode de détermination de la juste valeur :

(1) : niveau 1 : prix coté sur un marché actif

(2) : niveau 2 : modèle interne avec données de marché observables

(3) : niveau 3 : modèle interne avec données non observables

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les variations sur emprunts et autres financements, hors mouvements de trésorerie, se sont élevées à 122 M€ composés d'ICNE et de dettes de location.

11. CAPITAL

	Nombre d'actions	Euros
--	------------------	-------

Actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31/12/2024 113 038 156 33 911 446,80

La valeur nominale des actions est de 0,30 €.

Le nombre d'actions et leur nominal n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2024.

La société ne détient aucune de ses actions en propre. Par ailleurs les actions ne sont affectées d'aucun droit, préférences ou restrictions.

12. PROVISIONS

	01/01/24	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	31/12/24
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	23,9	4,4	(3,0)		1,0	26,3
Provisions pour médailles du travail	0,9	0,1	(0,2)		0,0	0,9
Provisions pour maintien en état des infrastructures	318,4	28,3	0,0		(40,9)	305,8
Provisions non courantes	343,3	32,8	(3,2)	0,0	(39,9)	333,1
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	1,3				(0,9)	0,5
Provisions pour médailles du travail	0,2				(0,0)	0,2
Provisions pour maintien en état des infrastructures	53,5	0,0	(45,1)	(8,4)	41,6	41,6
Provisions pour risques et charges	6,9	4,5	(0,2)	(1,1)		10,0
Provisions courantes	61,9	4,5	(45,4)	(9,5)	40,7	52,2

La ligne « autres mouvements » correspond pour l'essentiel aux flux liés à la provision pour maintien en état des infrastructures (flux courant à non courant).

	01/01/23	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	31/12/23
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	26,5	3,8	(2,6)	(6,4)	2,6	23,9
Provisions pour médailles du travail	0,9	0,2	(0,1)		(0,0)	0,9
Provisions pour maintien en état des infrastructures	289,4	74,0	0,0		(45,0)	318,4
Provisions non courantes	316,8	78,1	(2,8)	(6,4)	(42,4)	343,3
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	2,4				(1,1)	1,3
Provisions pour médailles du travail	0,1				0,0	0,2
Provisions pour maintien en état des infrastructures	57,0	4,9	(53,3)		45,0	53,5
Provisions pour risques et charges	2,6	4,7	(0,3)	(0,1)	0,0	6,9
Provisions courantes	62,2	9,5	(53,6)	(0,1)	43,9	61,9

13. REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES ET AVANTAGES A LONG TERME

Ces avantages consistent en des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail.

Evolution de l'exercice

	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2024	2023	2024	2023
Taux d'actualisation	3,25%	3,25%	3,25%	3,25%
Taux d'inflation	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%
Taux de progression des salaires	3,25%	3,25%	3,25%	3,25%
Tables de mortalité hommes	TH 17-19	TH 17-19	TH 17-19	TH 17-19
Tables de mortalité femmes	TH 17-19	TH 17-19	TH 17-19	TH 17-19
Age de départ en retraite cadre	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans
Age de départ en retraite non cadre	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	45,0%	45,0%	45,0%	45,0%

Charge comptabilisée

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2024	2023	2024	2023
Coût des services rendus	3,1	(3,3)	0,1	0,1
Intérêts nets sur la provision/(actif)	0,8	0,9	0,0	0,0
Coût des prestations reconnu en compte de résultat	3,9	(2,4)	0,1	0,2
Reconnaissance immédiate des (gains)/pertes	0,0	0,0	0,0	0,1
Charge comptable	3,9	(2,4)	0,2	0,2

La charge correspondante est comptabilisée dans les charges de personnel.

Autres éléments du compte de résultat (OCI)

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2024	2023	2024	2023
(Gain)/perte actuariel sur l'engagement résultant de l'expérience	0,1	0,6	-	-
(Gain)/perte actuariel sur l'engagement résultant du	0,0	0,9	-	-
(Gain)/perte reconnu en OCI durant l'exercice fiscal	0,1	1,5	-	-
Rendement des actifs du régime plus (élevé)/faible que celui basé sur l'actualisation	0,0	0,0	-	-
Montant total de (gain)/perte reconnu en OCI durant l'exercice fiscal	0,1	1,5	-	-

Coût des prestations définies

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2024	2023	2024	2023
Coût des services	3,1	(3,3)	0,1	0,1
Intérêts nets sur la provision/(actif)	0,8	0,9	0,0	0,0
Reconnaissance immédiate des (gains)/pertes	0,0	0,0	0,0	0,1
Montant total de (gain)/perte reconnu en OCI durant l'exercice fiscal	0,1	1,5	0,0	0,0
Total coût des prestations définies	4,0	(0,8)	0,2	0,2

Détail de la provision comptable

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2024	2023	2024	2023
Valeur actuarielle de l'obligation	(27,0)	(25,2)	(1,1)	(1,1)
Juste valeur des actifs du régime	0,0	0,0	0,0	0,0
Actif/(Provision) en fin de période	(27,0)	(25,2)	(1,1)	(1,1)

Réconciliation de la provision comptable

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2024	2023	2024	2023
Actif/(provision) en début de période	(25,2)	(29,0)	(1,1)	(1,0)
Charge comptable de l'exercice	(3,9)	2,4	(0,2)	(0,2)
Gain/(perte) reconnu en OCI	(0,1)	(1,5)	0,0	0,0
Prestations payées directement par la société	2,3	2,9	0,2	0,1
Actif/(provision) en fin de période	(27,0)	(25,2)	(1,1)	(1,1)

Réconciliation de l'engagement

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2024	2023	2024	2023
Engagement en début de période	(25,2)	(29,0)	(1,1)	(1,0)
Coût des services rendus	(3,1)	3,3	(0,1)	(0,1)
Coût financier	(0,8)	(0,9)	(0,0)	(0,0)
(Gain)/perte actuariel - expérience	(0,1)	(0,6)	(0,0)	(0,0)
(Gain)/perte actuariel - hypothèses démographiques	0,0	0,0	0,0	0,0
(Gain)/perte actuariel - hypothèses financières		(0,9)	0,0	(0,0)
Prestations payées par les actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations payées par la société	2,3	2,9	0,2	0,1
Engagement de fin de période	(27,0)	(25,2)	(1,1)	(1,1)

Réconciliation des actifs de couverture

(Millions d'Euros)	<i>Indemnités fin de carrière</i>		<i>Médailles du travail</i>	
	2024	2023	2024	2023
Juste valeur en début de période	0,0	0,0	-	-
Intérêts nets sur les actifs du régime	0,0	0,0	-	-
Rendement des actifs du régime plus élevé/(faible) que celui basé sur l'actualisation	0,0	0,0	-	-
Prestations payées	0,0	0,0	-	-
Juste valeur en fin de période	0,0	0,0	-	-

Le montant des dépenses que le Groupe s'attend à payer en 2025 au titre des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail est de 0.9 million d'euros.

Sensibilité

Une variation de 0,5 point du taux d'actualisation a un impact d'environ 4 % sur le montant de la dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière.

14. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

(Millions d'Euros)	31/12/2024	31/12/2023
Avances et acomptes reçus sur commandes	28,5	28,6
Dettes fiscales et sociales	236,4	222,1
Produits constatés d'avance	9,4	10,1
Autres dettes	98,0	89,4
Autres passifs courants	372,3	350,2
Produits constatés d'avance	37,0	46,2
Autres passifs non courants	37,0	46,2

15. CHIFFRE D'AFFAIRES

(Millions d'Euros)	Année 2024	Année 2023
Péages	3 001,3	2 873,8
Redevances et quote-part de produits des installations commerciales	57,4	107,3
Location des installations de télécommunication	11,1	12,5
Autres produits	82,6	25,1
Chiffre d'affaires hors prestations de construction	3 152,5	3 018,7
Prestations de construction (IFRIC 12)	204,1	230,5
Total chiffre d'affaires	3 356,5	3 249,2

Les produits issus d'installations commerciales sont liés à l'exploitation des aires de service. Ils comprennent :

- des redevances perçues de la part de tiers exploitant certaines des installations commerciales des réseaux exploités ;
- la quote-part d'APRR dans le chiffre d'affaires des aires exploitées sous forme de partenariats, pour un montant de 44,9 M€ en 2024 contre un montant de 42,8 M€ en 2023,
- le chiffre d'affaires réalisé sur l'aire du Bourbonnais, exploitée en propre par ALIAE, pour un montant de 12,5 M€ en 2024 contre 10,2 M€ en 2023.

La location des installations de télécommunication correspond essentiellement aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunication.

16. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(Millions d'Euros)	Année 2024	Année 2023
Energie	(60,6)	(56,3)
Fournitures	(15,2)	(15,3)
Pièces détachées	(5,6)	(5,2)
Entretien des infrastructures	(15,9)	(14,8)
Entretien courant	(28,4)	(26,0)
Prestations de construction (IFRIC 12)	(204,1)	(230,5)
Autres charges externes	(83,9)	(82,0)
Achats et charges externes	(413,6)	(430,2)

Les achats et charges externes comprennent la quote-part d'APRR dans les dépenses d'exploitation des aires exploitées sous la marque Fulli, pour un montant de 43,7 M€ contre 41,4 M€ en 2023 ainsi que, pour l'aire du Bourbonnais exploitée en propre par ALIAE, un montant de 11,1 M€ en 2024 contre 9,2 M€ en 2023.

17. CHARGES DE PERSONNEL

(Millions d'Euros)	Année 2024	Année 2023
Salaires et traitements	(122,6)	(119,0)
Charges sociales et engagements sociaux différés	(79,6)	(70,4)
Intéressement	(6,8)	(7,0)
Participation	(29,8)	(30,2)
Charges de personnel	(238,8)	(226,6)

Effectifs (EMP CDI) :	Année 2024	Année 2023
Cadres	544	529
Agents de maîtrise	1 668	1 641
Employés	907	943
Total effectif	3 120	3 113

18. IMPOTS ET TAXES

(Millions d'Euros)	Année 2024	Année 2023
Taxe d'aménagement du territoire	(196,7)	(190,7)
Taxe d'exploitation des infrastructures de transport de longue distance	(123,3)	0,0
CET	(41,3)	(43,7)
Redevance domaniale	(106,0)	(100,0)
Contribution à l'AFITF	(18,7)	(18,3)
Autres impôts et taxes	(9,5)	(9,5)
Impôts et taxes	(495,6)	(362,3)

La redevance domaniale est assise sur le chiffre d'affaires de l'exercice précédent, la valeur locative et le nombre de kilomètres de voies et est à ce titre comptabilisée en charges opérationnelles.

La taxe d'aménagement du territoire est assise sur le nombre de kilomètres parcourus et est comptabilisée à ce titre en charges opérationnelles.

La taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance est calculée en appliquant un taux de 4,6 % à la fraction des revenus d'exploitation des infrastructures qui excède 120 M€ sur une base annuelle.

19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(Millions d'Euros)	Année 2024	Année 2023
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	(27,2)	(20,4)
Amortissements des immobilisations incorporelles du domaine concédé	(507,9)	(484,1)
Amortissements des immobilisations corporelles (hors location)	(57,7)	(55,2)
Amortissements location	(5,4)	(4,3)
Total Amortissements	(598,2)	(564,0)

20. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION ET OPERATIONNELS

(Millions d'Euros)	Année 2024	Année 2023
Dotations nettes aux provisions actif circulant	(1,1)	(1,9)
Plus ou moins values de cession	3,0	1,8
Autres produits	14,5	19,6
Autres charges	(8,5)	(8,5)
Autres produits et charges d'exploitation	8,0	11,0

21. PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS TRESORERIE

(Millions d'Euros)	Année 2024	Année 2023
Produits nets sur cession de VMP	5,2	8,9
Produits sur instruments dérivés liés à la dette	0,0	0,0
Autres produits financiers	45,3	28,8
Produits de trésorerie et d'équivalents trésorerie	50,5	37,7

22. CHARGES FINANCIERES

(Millions d'Euros)	Année 2024	Année 2023
Intérêts et charges financières assimilées	(145,7)	(137,7)
Activation de charges financières	0,9	1,6
Coût de l'endettement financier brut	(144,8)	(136,0)
Autres produits financiers	1,8	2,4
Autres charges financières	(7,3)	(21,8)
Autres produits et charges financiers	(5,5)	(19,4)

Les commissions de non utilisation sur les lignes de crédit se sont élevées à 1,4 millions d'euros en 2024 contre 1,4 millions d'euros en 2023.

23. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Charge d'impôt sur les résultats

(Millions d'Euros)	Année 2024	Année 2023
Charge d'impôt courant	(423,0)	(409,5)
Produit (charge) d'impôt différé	2,1	25,2
Charge d'impôt de l'exercice	(420,9)	(384,3)

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

(Millions d'Euros)	Année 2024	Année 2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 084,9	1 115,8
Impôt sur les résultats	420,9	384,3
Résultat mis en équivalence	(7,6)	(3,2)
Résultat comptable avant impôt et mises en équivalence	1 498,3	1 496,9
Taux d'impôt applicable	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt et résultat mis en équivalence	387,0	386,6
Différences permanentes	25,6	(6,5)
Autres différences	8,3	4,2
Charge d'impôt comptabilisée	420,9	384,3

La ligne « autres différences » intègre notamment les effets des régimes fiscaux en vigueur amenant la taxation d'une quote-part de certaines opérations internes.

Ventilation des impôts différés

(Millions d'Euros)	Année 2024	Année 2023
Actifs résultant de		
IFRIC 12	(145,7)	(150,6)
Provisions pour retraite et assimilés	(6,2)	(6,1)
Provisions congés payés	(5,0)	(4,9)
Participation des salariés	(7,7)	(7,8)
Retournements de swaps	-	-
Autres	(20,8)	(18,8)
Actifs d'impôt différé	(185,4)	(188,2)
Passifs résultant de		
Charges immobilisées, nettes des amortissements	53,5	58,3
Amortissement de "caducité" sur immobilisations renouvelables	31,9	31,9
Provision réglementées	28,6	30,2
Provisions pour renouvellement	14,1	12,5
Autres	0,8	0,8
Passifs d'impôt différé	128,8	133,7
Impôt différé passif (actif) net	(56,6)	(54,5)

24. RESULTAT PAR ACTION

Le nombre moyen d'actions a été calculé en tenant compte du nombre de jours écoulés depuis les dates des opérations ayant affecté le capital.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(En millions euros)	Année 2024	Année 2023
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	1 084,9	1 115,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	113 038 156	113 038 156
Résultat par action en euros	9,60	9,87
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat dilué par action	1 084,9	1 115,8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action	113 038 156	113 038 156
Résultat dilué par action en euros	9,60	9,87

Il n'existe aucun instrument de dilution.

25. DIVIDENDE

La société a distribué en 2024 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des dividendes pour la somme de 9,32 euros par action.

Un acompte sur dividendes d'un montant de 6,24 euros par action a été également versé en août 2024.

26. ENGAGEMENTS

(Millions d'Euros)	31/12/2024	31/12/2023
Cautions diverses	0,0	0,0
Travaux à engager (1% paysage)	0,0	0,0
Total	0,0	0,0

(Millions d'Euros)	31/12/2024	31/12/2023
Cautions bancaires	7,0	8,9
Autres engagements : RCF	2 000,0	2 000,0
Total	2 007,0	2 008,9

(Millions d'Euros)	31/12/2024	31/12/2023
Marchés de travaux signés et non exécutés	127,3	146,3

27. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées du Groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable (coentreprises et sociétés mises en équivalence), les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du Groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du Groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du Groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif.

Les transactions significatives enregistrées avec des parties liées sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Les travaux conclus avec le groupe Eiffage le sont à des conditions de marché et après mise en concurrence, les règles strictes de passation des marchés auxquelles le groupe est soumis du fait de ses contrats de concession s'appliquant aussi aux marchés passés avec le groupe Eiffage.

Société	Nature	Type	Montant	dette (créance)
Groupe Eiffage	Prestations diverses	Produits	1,8	(2,1)
	Travaux	Charges	64,6	23,7
Financière Eiffarie	Mise à disposition de personnel	Charges	0,8	0,1
	C/C Integration fiscale			34,2
Axxès	Télépéage PL	Charges	1,0	(33,4)
SIRA	Prestations radio Autoroute Info	Charges	2,3	(0,0)
	Prestations diverses	Produits	0,3	(0,0)
	Avance de trésorerie	Produits	0,9	
	Avance de trésorerie	Charges	0,0	0,9
Park +	Avance de trésorerie	Produits	0,7	-
	Prestations diverses	Produits	0,1	(0,0)
Adelac	Produits financiers	Produits	8,3	
	Prestations diverses	Charges	5,6	(0,1)
	Mise à disposition de personnel	Produits	0,2	(0,1)
	Avance de trésorerie	Produits		(0,1)
	Péage		-	2,2
Autoroute trafic	Produits financiers	Produits	0,2	
Cera	Produits financiers	Produits	0,1	
Altech	Produits financiers	Produits	-	
Infrasim	Avance de trésorerie	Produits	0,1	(1,3)
DNR	Avance de trésorerie	Produits	0,2	(2,9)
Park+2	Avance de trésorerie	Produits	-	(0,5)
Mobilis	Avance de trésorerie	Produits	-	(0,6)

28. INDICATEURS DE GESTION

(Millions d'Euros)	Année 2024	Année 2023
Marge brute d'autofinancement	1 693	1 699
EBITDA	2 217	2 241
EBITDA / chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	70,3%	74,2%

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions.

L'intégration à compter de 2021 de la quote-part du chiffres d'affaires et des dépenses d'exploitation des aires exploitées sous la marque Fulli impacte la marge d'EBITDA de 1,0 %. Hors les impacts de cette intégration, elle est de 71,3 % en 2024 et 75,2 % en 2023.

La marge brute d'autofinancement est égale au résultat net, majoré des amortissements et provisions, et diminué des plus-values de cession et du résultat des sociétés mises en équivalence.

29. EVENEMENTS POST CLOTURE

Le 25 février, APRR a refinancé sa ligne de crédit renouvelable « RCF » contractée en 2020. L'opération porte sur un montant total de 1,5 milliard d'euros sans covenant financier conclue pour une durée de 5 ans avec deux extensions possibles d'une année chacune.

30. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En euros	FORVIS MAZARS				DELOITTE				PWC AUDIT				KPMG Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Commissariat aux comptes statutaires et consolidés																
- Emetteur	120 000	119 950	62%	90%	117 000		41%		119 950		48%				0%	
- Filiales intégrées globalement					76 800		27%		99 523		39%		8 500		49%	
Services autres que la certification des comptes - requis par les textes																
- Emetteur	4 286	4 286	2%	3%	6 000		2%		4 286		2%				0%	
- Filiales intégrées globalement					6 000		2%		4 504		2%					
Services autres que la certification des comptes - autres																
- Emetteur	34 428	9 214	18%	7%	9 214		3%		9 214		4%		8 700		51%	
- Filiales intégrées globalement					33 500		12%		15 000		6%					
Certification du rapport de durabilité																
- Emetteur	35 000		18%		35 000		12%									
- Filiales intégrées globalement																
Total	193 714	133 450	100%	100%	283 514		100%		0 252 477	0%	100%		0 17 200	0%	100%	

Les services autres que la certification des comptes fournis par le collège des commissaires aux comptes concernent :

- des rapports légaux relatifs à la distribution d'acomptes sur dividendes, établis en application des dispositions de l'article L.232-12 du code de commerce ;
- des lettres de confort relatives au programme obligataire EMTN ;
- le rapport d'assurance limitée sur le rapport de durabilité,
- des éventuelles attestations d'informations financières en lien avec les comptes.

APRR

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

APRR

Société anonyme
RCS Dijon 016 250 029

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société APRR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société APRR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation des recettes de péages

Notes 2.12 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Le chiffre d'affaires hors prestations de construction de l'exercice clos le 31 décembre 2024, généré par l'exploitation de l'infrastructure, constituée de réseaux autoroutiers français, en exécution des contrats de concessions, est constitué à hauteur d'environ 95 % par l'activité « Péages ».

Les recettes de l'activité « Péages » sont composées d'un grand nombre de transactions de faible montant, auxquelles est appliquée une loi tarifaire régie par les contrats des concessions exploitées. Leur processus de gestion et de comptabilisation dépend d'un système d'information présentant un degré important d'automatisation, ainsi que de procédures de contrôle interne manuelles ou automatiques.

Eu égard à ces caractéristiques et au cadre contractuel des concessions, ce chiffre d'affaires ne nécessite pas de jugement important de la direction pour son évaluation et sa comptabilisation.

Néanmoins, ce poste des états financiers nécessite la mise en œuvre d'une démarche d'audit particulière impliquant des travaux étendus sur le système d'information et le recours à des compétences spécifiques. Ces éléments nous ont conduits à considérer la comptabilisation des recettes de péages comme un point clé de l'audit.

Travaux d'audit réalisés

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place pour couvrir le risque identifié. Avec l'aide de nos propres spécialistes en systèmes d'information, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- examen des contrôles généraux informatiques relatifs à l'accès aux données et à la gestion des applications ;
- tests d'application et d'efficacité d'un échantillon de contrôles automatiques, semi-automatiques et manuels tels que le paramétrage des tarifs annuels et la correcte intégration des données issues des application de gestion des péages dans la comptabilité.

Nos travaux ont également consisté à :

- réaliser des tests d'intégration en comptabilité du chiffres d'affaires pour un échantillon de transactions pour différentes sections des réseaux exploités ;
- corroborer l'évolution du chiffre d'affaires comptabilisé avec les évolutions tarifaires et de trafic ;
- réconcilier le chiffre d'affaires comptabilisé avec les données issues du système d'information ;
- contrôler, par tests, de la remontée exhaustive et correcte des transactions entre les différentes applications constitutives des systèmes de gestion et de comptabilisation du chiffre d'affaires Péages et l'application des contrôles relatifs à leur réconciliation avec les encaissements.

Evaluation des provisions pour maintien en état des infrastructures

Notes 2.10 et 12 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Afin de faire face à l'obligation contractuelle de maintien en état d'usage des infrastructures concédées, le groupe constitue des provisions dans ses comptes consolidés en application de l'interprétation IFRIC 12. Le montant de ces provisions s'élève à 347,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Ces provisions sont constituées pour couvrir les dépenses de renouvellement des chaussées. Elles sont déterminées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année, et réévaluées sur la base d'indices sectoriels appropriés (principalement l'indice TP09).

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés à chaque clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour maintien en état des infrastructures constitue un point clé de l'audit, dans la mesure où elle repose sur le jugement de la direction pour estimer les dépenses prévisionnelles de renouvellement de chaussées.

Travaux d'audit réalisés

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions, et examiné la pertinence de la méthodologie retenue et sa permanence par rapport aux exercices précédents.

Nos travaux ont également consisté à :

- corroborer les données utilisées pour les calculs des provisions avec celles issues du budget des dépenses de renouvellement de chaussées ;
- apprécier la cohérence du budget de dépenses de renouvellement des chaussées par confrontation avec les réalisations observées sur les années précédentes ;
- examiner le bien-fondé des paramètres utilisés pour l'indexation des dépenses et l'actualisation des montants provisionnés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société APRR par l'assemblée générale du 27 juin 2023 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 25 juin 2024 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 14 mars 2025

Forvis Mazars SA

Deloitte & Associés

Signé par :

A1EC763CCB69493...

Olivier Thireau

Associé

DocuSigned by:

1E98C419EC3E448...

Marc de Villartay

Associé